



# Union des Travailleurs Guyanais

## PLATE FORME REVENDICATIVE

### I Salaires et pouvoir d'achat

- Augmentation immédiate des salaires.
- SMIC unique porté à 1500€ à partir du panier de la ménagère.
- Indexation des salaires sur l'indice des prix réels du pays.
- Diminution des prix de 40%.
- Suppression de la taxation des produits locaux.
- Changement des filières d'approvisionnement du marché local. Ouverture aux pays voisins. Incitation des échanges commerciaux avec les pays voisins concernant notamment les intrants.

### II Emploi

- Droit au travail pour tous.
- Arrêt des licenciements économiques déguisés.
- Résorption des emplois précaires (CDD, intérimaires, CES, CIA, CEC).
- Arrêt de l'utilisation abusive des CDD et dispositif particulier activé par la DDTE pour faire respecter la législation du travail.
- Arrêt du temps partiel imposé.
- Priorité à l'embauche et à la promotion du personnel local.
- Arrêt des heures supplémentaires abusives qui freinent la création d'emplois.
- Guyanisation des cadres (remplacement systématique des expatriés).
- Mise en place de mécanismes de recrutement de techniciens et scientifiques guyanais dans les organismes de recherche.
- Etablissement d'un annuaire des jeunes guyanais diplômés auquel devront recourir les employeurs pour l'embauche de cadres tant dans la fonction publique que dans le privé.
- Priorité à l'embauche locale dans l'éducation.

### III Libertés et Droits syndicaux

- Abaissement des seuils d'effectifs pour la mise en place d'instance représentative du personnel (D.P, D.S, CHS, CE).
- Crédits d'heures de délégation alloués aux représentants d'organisations syndicales siégeant dans des CA.
- Régularisation des travailleurs en situation irrégulière.
- Négociation d'un accord interprofessionnel sur l'exercice du droit syndical.
- Mise en place des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail dans toutes les entreprises.
- Mise en place de délégués du personnel dans toutes les entreprises d'au moins cinq salariés et de Comité d'Entreprise (ou d'établissement) dans toutes les entreprises (ou établissements) d'au moins 25 salariés.
- Arrêt immédiat de la répression antisyndical.
- Annulation immédiate de toutes les sanctions prises contre des militants syndicaux et abandon des poursuites judiciaires.
- Réintégration immédiate des militants syndicalistes licenciés.
- Réintégration de toutes les personnes licenciées suite au mouvement social pour la baisse des carburants du 24/11 au 04/12/08.
- Réintégration de droit des licenciés pour faute suite à une décision de justice ne confirmant pas la faute et systématisation du droit à la réparation.

### IV Protection sociale

- Calcul des retraites adapté à la réalité des salaires locaux (intégration des primes mensuelles).
- Réduction du nombre d'annuités de cotisation pour la retraite
- Accès pour tous les travailleurs à une mutuelle complémentaire

### V Education et Formation

- Accès à l'éducation pour tous.
- Scolarisation de tous les enfants et construction des équipements scolaires indispensables.
- Contenu des programmes scolaires adaptés à notre réalité (référénts liés à notre environnement continental).
- Etude de l'histoire, de la géographie et des langues guyanaises

- Offrir la possibilité à nos enfants d'étudier dans leur langue maternelle pour favoriser l'acquisition des connaissances.
- Création de cantines dans tous les établissements.
- Mise en place d'une vraie politique de recrutement et de formation des enseignants guyanais.
- Formation continue en adéquation avec les besoins des différents secteurs d'activités existants.
- Plan de formation obligatoire dans toutes les entreprises et particulièrement dans les entreprises de moins de dix salariés.
- Mise en place d'une politique adaptée de lutte contre l'illettrisme.
- Création d'une Université de plein exercice, d'un Institut de formation de cadres Supérieurs, d'un Centre Hospitalier Universitaire (CHU), d'une Filière de formation de cadres sportifs.
- Mise en place d'un programme d'éducation sanitaire de la population intégrant l'éducation nationale et les médias.
- Renflouement des finances de l'AFPA Guyane.
- Mise en place et financement d'un véritable plan Guyane d'urgence de formation prenant en compte les besoins en formation de notre jeunesse.
- Formation des personnels chargés de l'accueil et de l'encadrement de la petite enfance et des personnes âgées.

## VI Aménagement du territoire

- Désenclavement de la Guyane et développement d'infrastructures terrestres, aéroportuaires et fluviales.
- Construction d'équipements sanitaires (tout à l'égout, épuration des eaux, etc.).
- Mise en œuvre et financement du plan énergétique approuvé par le congrès de Guyane.
- Programmation de grands chantiers (infrastructures publiques)
- Plan d'urgence d'aide au développement des secteurs productifs pouvant favoriser le développement économique et social de la Guyane.
- Construction des infrastructures routières vers l'intérieur.
- Paiement de la taxe d'octroi de mer par le Centre Spatial sur l'ensemble des produits importés y compris le lanceur et les satellites.

## VIII Les services Publics

- Développement d'un véritable service public de transport en commun urbain et interurbain sur l'ensemble de la Guyane.
- Construction d'hôpitaux de proximité dans les communes de l'intérieur.
- Construction de structures d'accueil pour la petite enfance (crèche, garderie, ...) et pour les personnes âgées (maison de retraite).
- Construction d'équipements de proximité dans les quartiers (parc, aire de jeux, équipement sportif, crèche, garderie, ...).
- Construction d'infrastructures sportives.
- Création et préservation de services publics dans les secteurs stratégiques (eau, transport, énergie, traitement des déchets, crédit, ...).
- Transparence sur la fixation des prix de l'eau, des carburants, des loyers, des transports, du gaz, de l'électricité, ...
- Baisse immédiate du prix des carburants.
- Baisse du prix de l'eau, du prix des transports de passager, du prix des communications téléphoniques.

## IX Logements

- Gel des loyers pour une durée indéterminée.
- Construction de logements sociaux à proximité des centres urbains.
- Plan d'urgence de construction de logements sociaux et intermédiaires.
- Aide à l'accession à la propriété des plus démunis.
- Rétrocession aux locataires des logements du parc immobilier de la SIGUY et des HLM occupés depuis au moins 20 ans.
- Généralisation et augmentation des programmes de constructions de logements de type location vente.

## X Terre et territoire

- Possibilité d'accès à la terre pour tous les guyanais.
- Rétrocession aux collectivités des terres guyanaises vierges occupées par l'état.
- Taxation du foncier non bâti de l'état.
- Taxation du foncier de la base spatiale.

## XI Culture

- Valorisation et programmation dans les médias de la langue et de la culture guyanaise.
- Changement du nom des rues ayant des noms d'esclavagistes par le nom d'un guyanais ayant marqué l'histoire de notre pays.
- Création de lieu de mémoire dans les quartiers.
- Construction dans les quartiers de symbole des luttes populaires (statuts, ...)